

et assistés de leurs plus proche parents
et amis et de suite la sainte messe
a été célébrée au grand autel de cette
paroisse ou ils ont reçu la benédiction
nuptiale. Etant en présence des dits
parents et amis qui ont signé qui a
seu avec les témoins a scauoir sieur
ambroise marin Jacques mourchoy Joseph
farrat A. marin Emouchoy

Joseph farrat Thugues
J. vitton Reynold et un v

lan mil sept cent vingt cinq et le neuvième
jour du mois de fevrier j'ay baptisé Jean
Louis grue fils naturel et légitime de Joseph
et de marianne roudan, né le même jour, le
parrain Louis Carvelier, et la marraine
Blanche guette présents les soussignés
L. grue A. marin S. lionpreux

lan mil sept cent vingt cinq et le vizième jour du
mois de fevrier apres une publication dy bans faite
ayant obtenu la dispense de deux autres, et les
autres formalités de droit obtenus mariage a été
célébré en face de notre sainte mere l'église

capit de Jean
Louis grue

mariage de Joseph
fournier et Anne
ardison



et dans cette église paroissiale enue Joseph B.
fournier fils de Vincent et d'Anne
guirellette. Anne post. et Anne ardison
fille afeu Joseph gide sieur vole
marraine tous deux de la grande d'Anne
l'un et l'autre empes et consanguins et assistés de
leurs plus proches parents et amis et de suite la
sainte messe a été célébrée au grand autel de cette
paroisse, ou ils ont reçu la benédiction nuptiale le
sous en présence de dits parrains et amis qui ont
signé qui a seu avec les témoins scauoir Lange
mourchoy, Joseph farrat, Joseph agarrat et autres
agarrat qui ont

Joseph fournier
L. mourchoy Joseph farrat
J. agarrat A S. lionpreux

capit de Anne
mourchoy

lan mil sept cent vingt cinq et le vizième jour du mois
de fevrier j'ay baptisé Anne mourelle fille naturelle
et légitime de François et de gabrielle fournier née
le même jour, le parrain pierre reux, et la marraine
Anne guienne présents les soussignés S. lionpreux

J. mourchoy P. Boust

capit de Jean B
apôtre fleigier

lan mil sept cent vingt cinq et le dixième
fevrier j'ay baptisé Jean baptiste fleigier fils
naturel et légitime de Claude et de magdalen
bonasse né le même jour, le parrain Jean reux
et la marraine Elizabeth mourchoy présents les
soussignés J. agarrat S. lionpreux